

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025
DELIBERATION N°2025_048

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 076-217601087-20250619-2025_048-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
19 JUIN 2025



Date de la convocation : 13/06/2025

Date d'affichage : 13/06/2025

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 26

Représentés régulièrement convoqués : 7

Absents : 0

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mélanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Bruno COLESSE, Catherine GENDRE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Karen YVAN pouvoir à Mme Isabelle HERBERT, M Jean-Marie LÉGUILLON pouvoir à M Hervé ADEUX, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Basile BERNARD, Mme Gaëlle RICHET pouvoir à Mme Patricia RENAULT, M Vincent BOURGES pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL, M Lionel ANSELMO pouvoir à Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES

Secrétaire de séance : Mme Margaux VANTHOURNOUT

18 - OBJET : PETITE ENFANCE - RAPPORT MORAL D'ACTIVITES DES CRECHES LIBERTY - PRISE D'ACTE

Rapporteur : Isabelle HERBERT au nom du Conseil de la Municipalité

2025_048

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L. 1411-3, L.1413-1 et R. 1411-7 et 8,

Vu la délibération n°77/2022 du Conseil Municipal du 6 juillet 2022,

Vu l'avis de la Commission Vivre Ensemble,

Vu la CCSPL en date du 13 juin 2025,

Considérant le contrat de Concession de Service Public conclu entre la Ville et l'association Liberty,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025
DELIBERATION N°2025_048

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 076-217601087-20250619-2025_048-DE



Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport moral d'activités 2024 des crèches Liberty.

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr